



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le vendredi 5 octobre 2018

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Maryline SFEDJ, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Stéphane ALARDET, M. Marc WARNOD, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Laure SOUPLLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN (à partir du point n°2 -27092018), M. Vincent GARRETA, Mme Catherine ZOUMMEROFF.

Etaient excusés représentés :

M. Michel LEGMANN représenté par Mme Alexandra FOURCADE, M. Serge VINENT GARRO représenté par M. François LE STANG, Mme Marie-Claude LEBOULANGER représentée par M. Olivier LARMURIER, Mme Marie-Noëlle BARRE représentée par Mme Emmanuelle d'ORSAY, Mme Emilie QUINTIN représentée par M. Jean-Christophe FROMANTIN, M. Bertrand BESSE représenté par M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Arnaud TEULLE représenté par Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Anthony DODEMAN représenté par M. Bernard LEPIDI (au point n°1-27092018).

Etait excusé non représenté :

M. Philippe KARSENTY.

Secrétaire : M. Jean de ROQUETTE-BUISSON.

Le procès-verbal du 28 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°359/2018 du 22/06/2018**      Marché relatif à la maintenance, aux travaux et à l'entretien des équipements électriques courants forts et courants faibles du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°360/2018 du 22/06/2018**      Accord-cadre multi-attributaires portant sur l'acquisition de logiciels et de progiciels, les mises à jour des logiciels et le renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°3
- N°361/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mobiliers pliants pour l'accueil de loisirs Peretti de Neuilly-sur-Seine
- N°362/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif aux travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, d'aménagement d'un ascenseur et des accès extérieurs à l'école des Huissiers à Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Tous corps d'état
- N°363/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la maintenance de matériels cardio-training pour le Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°364/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en sécurité du système de sécurité incendie et du système de désenfumage des salles d'enseignement des Gravières à Neuilly-sur-Seine
- N°365/2018 du 22/06/2018**      Marché relatif à l'acquisition de véhicules pour la Direction Logistique de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°1)
- N°366/2018 du 22/06/2018**      Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°36 : Arrachage, déplacement et plantation d'arbustes et de plantes vivaces dans le cadre du remplacement des parterres latéraux de part et d'autre du parvis du Théâtre des Sablons et des zones engazonnées sur le boulevard de la Saussaye, boulevard du Château et boulevard Inkermann
- N°367/2018 du 22/06/2018**      Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°37 : Binage des massifs d'arbustes
- N°368/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériel pour le remplacement des lignes d'eau du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°369/2018 du 22/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériel pour les bassins du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°370/2018 du 25/06/2018**      Avenant n°2 au marché n°2014MS159 relatif à l'organisation des séjours de vacances pour les enfants et les adolescents de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Séjours de vacances à la mer
- N°371/2018 du 25/06/2018**      Avenant n°1 au marché subséquent n°6 de l'accord-cadre n°2017MF022 relatif à la fourniture et à la livraison d'arbustes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°372/2018 du 25/06/2018**      Recyclage de machines hors d'usage
- N°373/2018 du 25/06/2018**      Marché à procédure adaptée relatif à l'abonnement à une base de données journalistes/médias pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°374/2018 du 26/06/2018**      Marché relatif à la distribution d'un flyer d'information aux riverains et aux commerçants du périmètre avoisinant l'avenue Charles de Gaulle en vue d'une réunion publique d'information sur le projet « Les Allées de Neuilly » (14 000 exemplaires)

<b><u>N°375/2018 du 27/06/2018</u></b>	Marché relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments municipaux pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n° 9 : Produits de la métallurgie et métaux non ferreux
<b><u>N°376/2018 du 27/06/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2016MF106 relatif à la fourniture de vaisselle et ustensiles de cuisine, matériels de cuisson et de conditionnement pour les différents services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°377/2018 du 27/06/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de nettoyage et traitement de sols extérieurs situés sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°378/2018 du 27/06/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MF18 relatif à la fourniture de pièces détachées, de matériels neufs et réparations de matériels d'espaces verts à moteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°7 : Pièces détachées de matériels neufs et réparations de matériels d'espaces verts à moteur de la marque PELLENC
<b><u>N°379/2018 du 27/06/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la création d'un pôle collaboratif et associatif sis 5, Villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine (lot n°2)
<b><u>N°380/2018 du 27/06/2018</u></b>	Marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise d'étanchéité du tunnel Madrid sur l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées
<b><u>N°381/2018 du 27/06/2018</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2018MS128 relatif aux prestations de location, entretien et relevés des compteurs d'eau froide situés dans les logements du 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°382/2018 du 28/06/2018</u></b>	Avenant n°4 au marché n°2014M46 relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une mission de programmation et d'économie de la construction en vue de la reconstruction de l'îlot situé 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°383/2018 du 28/06/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MS169 relatif à des prestations de reconnaissances géotechniques dans le cadre du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°384/2018 du 28/06/2018</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2015MF158 relatif à la fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'EPI pour les agents de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°385/2018 du 28/06/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat d'un spectacle musical « C'est presque rien » en vue d'une représentation publique au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine lors de la saison culturelle 2019-2020
<b><u>N°386/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°387/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle de marionnettes dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°388/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de matériels électroménagers pour le service Entretien et le Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°389/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un réfrigérateur top pour la maternelle Saussaye de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°390/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un aspirateur eau et poussière pour le service Entretien de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°391/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marchés relatifs à l'organisation d'animations musicales de rue dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°392/2018 du 29/06/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un concert dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°393/2018 du 02/07/2018</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Studio France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°394/2018 du 02/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de flocage pour les véhicules municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°395/2018 du 03/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MF153 relatif à la fourniture d'une plateforme d'accès et de ressources numériques pour la médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°396/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de jeux d'éveil pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°397/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de tissus et mercerie pour la Direction de la Petite Enfance
<b><u>N°398/2018 du 03/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la location des salles municipales de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°399/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du concert « BIRKIN GAINSBORG LE SYMPHONIQUE » prévu le mardi 9 octobre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°400/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « FAISONS UN RÊVE » prévu le jeudi 22 novembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°401/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Stabat Mater » de Pergolèse
<b><u>N°402/2018 du 03/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du concert de jazz prévu le samedi 23 juin 2018 à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°403/2018 du 04/07/2018</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1805876-16, concernant l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable du 1 <sup>er</sup> février 2018 déposée par Monsieur et Madame BENYOUNES, ainsi que la décision implicite du maire de rejeter le recours gracieux de Monsieur BAILLOT et sept autres requérants
<b><u>N°404/2018 du 04/07/2018</u></b>	Remplacement d'un membre du jury pour la procédure de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition et reconstruction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation à caractère mixte et d'équipements publics sis 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°405/2018 du 05/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au bail du 13 avril 2018 d'un appartement à loyer social conventionné sis 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame ALHENA Ajantha
<b><u>N°406/2018 du 05/07/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Chanel SAS de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°407/2018 du 05/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une consultation relative à l'exploitation de kiosques incluant, ou non, leur construction dans le cadre du projet « les allées de Neuilly » à Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°408/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la structure multi-accueil du Pont située 28-30, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°409/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la crèche Sainte-Amélie située 24, rue des Poissonniers à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°410/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la participation familiale de la structure multi-accueil Longchamp sise 33, rue du Bois de Boulogne à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°411/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la crèche Germain Houdard située 119, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°412/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la crèche Soyer située 5 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°413/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la crèche Sainte-Anne située 64, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°414/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la crèche Emile Bergerat située 5, Villa Bergerat à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°415/2018 du 06/07/2018</u></b>	Clôture de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de la structure multi-accueil de l'île de la Jatte située 85-87, boulevard Georges Seurat à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°416/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une mission de conseil complémentaire sur l'éclairage pour la façade de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°417/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de barrières anti-véhicule pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°418/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à des opérations de dépigeonnisation sur le territoire communal
<b><u>N°419/2018 du 09/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MS163 relatif à la location et à la maintenance d'un copieur numérique couleur haut volume pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°420/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des circulations d'accès horizontales et verticales d'accès à la flèche de l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine – Déclaration sans suite
<b><u>N°421/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations de détection des réseaux d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°422/2018 du 09/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la création d'un pôle collaboratif et associatif sis 5, Villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine (lots n°3 et n°4)
<b><u>N°423/2018 du 09/07/2018</u></b>	Réalisation de travaux d'office dans l'immeuble sis 11, rue Paul Chatrousse à Neuilly-sur-Seine frappé d'un arrêté de péril imminent
<b><u>N°424/2018 du 10/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle d'un duo de jonglerie sur monocycle lumineux
<b><u>N°425/2018 du 10/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de sept bancs en bois trois places de style anglais pour le Cimetière Ancien de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°426/2018 du 10/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du concert classique prévu le samedi 23 juin 2018 à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°427/2018 du 10/07/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobiliers et matériels pour le service Logement de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°428/2018 du 10/07/2018</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société L'Oréal Travel Retail de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°429/2018 du 10/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « LA PERRUCHE » prévu le mardi 11 décembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°430/2018 du 10/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « LA NOUVELLE » prévu le vendredi 29 mars 2019 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°431/2018 du 12/07/2018</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de l'assignation déposée devant le Tribunal d'instance de Courbevoie portant sur la procédure d'expulsion d'un locataire du patrimoine privé de la commune
<b><u>N°432/2018 du 12/07/2018</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société EDRA en date du 29 mars 2014 ayant pour objet l'entretien ménager des parties communes de l'immeuble sis 119, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°433/2018 du 12/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'analyse comptable des rapports d'activité annuels fournis par les délégataires de service public en charge de l'exploitation du stationnement en ouvrage et en surface de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°434/2018 du 12/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage fonctionnelle pour la mise en œuvre d'un logiciel de gestion financière et de pilotage pour la Ville et le CCAS de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°435/2018 du 12/07/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobiliers et matériels pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°436/2018 du 16/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de machines-outils pour les ateliers municipaux et de matériel pour le service des festivités de la Ville de Neuilly-sur-Seine (Lots n° 1, 2, 4, 5 et 6)
<b><u>N°437/2018 du 16/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MF212 relatif à la fourniture et à la livraison de sachets de ramassage de déjections canines pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°438/2018 du 16/07/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Euler Hermès France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°439/2018 du 16/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de deux catalogues anciens pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°440/2018 du 16/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de journaux anciens pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°441/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif aux travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, d'aménagement d'un ascenseur et des accès extérieurs à l'école des Huissiers 20, rue des Huissiers à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Ascenseur

<b><u>N°442/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériel électroportatif pour le stade Monclar de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°443/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à la fourniture et livraison de vingt seaux de trente litres d'absorbant minéral pour le service Voirie - Réseaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°444/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de fauteuils de type « Luxembourg » et de tables de type « Montmartre » pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Remise partielle de pénalités sur le marché n°2017MF154 conclu avec la société SEC SILVERA
<b><u>N°445/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle de magie « mystère et boule de gomme » prévu le mercredi 22 août 2018 à l'accueil de loisirs Saussaye de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°446/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat de la prestation « Initiation au tennis » prévue le jeudi 16 août et le vendredi 17 août 2018 à l'accueil de loisirs Roule de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°447/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation de deux spectacles « Caché ! » destiné aux enfants de 1 à 3 ans et « Petit et costaud ! » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°448/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation de deux spectacles « Sans peurs et sans chocottes » destiné aux enfants de 3 à 6 ans et « Fiasco pour les canailles » destiné aux enfants à partir de 5 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°449/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « La sorcière du placard aux balais » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°450/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un ciné-lecture « Nosferatu – Bram Stoker – Friedrich Murnau » destiné à un public ado-adultes à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°451/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « Ecoute, ça pousse » destiné aux enfants de 1 à 3 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°452/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle de contes « Petites vieilles, petits vieux » destiné aux enfants de 1 à 3 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°453/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle de contes « Petits contes amoureux » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°454/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « éO » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°455/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « Ernest le violon » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°456/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle de contes « Histoires d'ailleurs » destiné aux enfants de 4 à 7 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°457/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « La soupe aux bisous » destiné aux enfants de 1 à 3 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°458/2018 du 19/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la distribution de supports d'information non adressés sur la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°459/2018 du 20/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagements paysagers des cimetières sis rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine ou rue des Sorins à Nanterre

<b><u>N°460/2018 du 20/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2014MS059 relatif à la location et à la maintenance d'un copieur numérique noir haut volume pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°461/2018 du 24/07/2018</u></b>	Concours de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition et reconstruction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation à caractère mixte et d'équipements publics sis 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°462/2018 du 24/07/2018</u></b>	Avenant n°7 à la décision n°87/2008 modifiant le rythme des reconstitutions de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses au service Archives-Documentation-Patrimoine
<b><u>N°463/2018 du 25/07/2018</u></b>	Avenant n°2 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Studio France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°464/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Lettres à Elise » prévu le mardi 30 octobre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°465/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Le malade imaginaire » prévu le mardi 2 avril 2019 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°466/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « TERMINUS » prévu le samedi 15 décembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°467/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « EN ATTENDANT BOJANGLES » prévu le jeudi 29 novembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°468/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Le Petit Bain » prévu le vendredi 5 octobre 2018 et le samedi 6 octobre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°469/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de deux structures de motricité pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°470/2018 du 25/07/2018</u></b>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'association Gym by Nono
<b><u>N°471/2018 du 25/07/2018</u></b>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'association MGEN Action Sanitaire et Sociale
<b><u>N°472/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériel pour les bassins du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°473/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle pour Les podiums de Neuilly prévu le jeudi 13 décembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°474/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la Solution Applicative COLL'NET
<b><u>N°475/2018 du 25/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de quarante panneaux de chantier et plastoblocks pour le service Voirie - Réseaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°476/2018 du 27/07/2018</u></b>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°4
<b><u>N°477/2018 du 27/07/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2015MF153 relatif à la location de matériels scéniques (son, lumière et vidéo) pour la Ville de Neuilly-sur-Seine



<b><u>N°478/2018 du 27/07/2018</u></b>	Marché relatif à l'animation d'un « mardi des parents » à l'Espace Santé Jeunes de Neuilly-sur-Seine (ESJ)
<b><u>N°479/2018 du 30/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un mégaphone pour compléter l'équipement de sécurité du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°480/2018 du 30/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de rampes Funstrip Oxo à Led pour compléter l'équipement de projecteurs du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°481/2018 du 30/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'échelles réglables pour compléter l'équipement de projecteurs du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°482/2018 du 30/07/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation du graphisme de l'exposition « MOI L., 20 ans en 14-18 » au Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°483/2018 du 01/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat de quatre concerts de musique classique et de trois représentations scolaires et familles avec l'Orchestre de Chambre de la Nouvelle Europe prévus les mardi 20 novembre 2018 – jeudi 20 décembre 2018 – mardi 12 mars 2019 – mardi 14 mai 2019 – mardi 16 avril 2019 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°484/2018 du 02/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en sécurité pour conservation de la « statue de Vénus au Temple de l'amour » sur l'île de la Jatte de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°485/2018 du 02/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de Cinéraires des Rameaux en coloris divers pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°486/2018 du 02/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'acquisition et la pose de deux rampes lumineuses pour deux véhicules de la Police Municipale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°487/2018 du 02/08/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un véhicule pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°488/2018 du 07/08/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2015MS33 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) et à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour la conception et le suivi de l'exécution des travaux de mise en accessibilité "handicapés" des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°489/2018 du 07/08/2018</u></b>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°5
<b><u>N°490/2018 du 10/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Vincent » prévu le mardi 6 novembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°491/2018 du 10/08/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société METROPOLE TELEVISION de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°492/2018 du 10/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance, travaux et entretien du système Poséidon-surveillance noyade du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°493/2018 du 10/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une campagne de sensibilisation pour la lutte contre les incivilités sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°494/2018 du 10/08/2018</u></b>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°495/2018 du 13/08/2018</u></b>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et maîtrise de l'énergie coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)
<b><u>N°496/2018 du 13/08/2018</u></b>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique coordonné par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)
<b><u>N°497/2018 du 13/08/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur pour le centre multi-accueil du Pont à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°498/2018 du 13/08/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur pour le service Patrimoine Immobilier Bâti de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°499/2018 du 13/08/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur pour le garage municipal de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°500/2018 du 13/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de numérisation, de conversion par OCR, d'indexation et de recadrage de documents d'archives conservés aux archives municipales de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°501/2018 du 13/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'ateliers périscolaires d'éveil musical, après la classe de 16h30 à 18h00, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°502/2018 du 17/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'affichage à Neuilly-sur-Seine d'une campagne publicitaire contre les incivilités
<b><u>N°503/2018 du 20/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'abonnement et à la maintenance de la Solution applicative web « Atelier Fiscal »
<b><u>N°504/2018 du 20/08/2018</u></b>	Marché relatif au traitement des adresses du fichier électoral pour le service des élections de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°505/2018 du 20/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un banc vestiaire pour la Médiathèque Municipale l'Annexe de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°506/2018 du 20/08/2018</u></b>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobiliers et matériels pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°507/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location de blocs béton destinés à assurer la sécurité des usagers du Forum des Sports
<b><u>N°508/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison d'outils pousse-feuilles compatibles avec le porte-outils Cleanion de type PELLENC
<b><u>N°509/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une tonne à eau de 500 litres pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°510/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au réchampissage des gravures des monuments aux morts au cimetière Nouveau de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°511/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché relatif au contrôle, à l'étalonnage et au remplacement des pièces défectueuses de quatre détecteurs de gaz portables des services Voirie - Assainissement, Espaces Verts et Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°512/2018 du 23/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un bras d'attelage pour le compresseur mobile diesel du service Voirie-Réseaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°513/2018 du 24/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission ponctuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une procédure de délégation de service
<b><u>N°514/2018 du 29/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Une Leçon d'histoire de France 2 » prévu le samedi 10 novembre 2018 et le dimanche 11 novembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°515/2018 du 29/08/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Sous la neige » prévu le samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2018 et le lundi 3 décembre 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°516/2018 du 29/08/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour l'organisation d'une fête de quartier de l'Association Des Résidents de l'île de la Jatte (ADRIJ)
<b><u>N°517/2018 du 30/08/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la notation financière de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°518/2018 du 31/08/2018</u></b>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°19 : rénovation de l'éclairage public de la rue SAINT PIERRE et DEVES
<b><u>N°519/2018 du 31/08/2018</u></b>	Bail d'habitation d'un appartement du parc privé sis 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur Philippe LERNON
<b><u>N°520/2018 du 31/08/2018</u></b>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°38
<b><u>N°521/2018 du 31/08/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2016MT70 relatif à la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Ravalement des façades
<b><u>N°522/2018 du 04/09/2018</u></b>	Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'arbustes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°9
<b><u>N°523/2018 du 07/09/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une enquête « occupation rotation stationnement » sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°524/2018 du 12/09/2018</u></b>	Marché relatif à la conception d'un jeu et énigmes ainsi que l'animation d'une soirée privée le vendredi 12 octobre 2018 dans le cadre de l'exposition « Moi Léon, 20 ans en 14-18 » au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°525/2018 du 12/09/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de voirie : rue Perronet, rue Frédéric Passy et rue Chartran à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°526/2018 du 12/09/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2017MF44 relatif à l'achat et au renouvellement de bouchons moulés pour les agents de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°527/2018 du 12/09/2018</u></b>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 <sup>ème</sup> phase) - Marché n°2008M127 - Lot n°20 : Ascenseur/Monte-charges/Plate-forme - Approbation du décompte général de la société THYSSENKRUPP
<b><u>N°528/2018 du 12/09/2018</u></b>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°529/2018 du 12/09/2018</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société METROPOLE TELEVISION de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°530/2018 du 13/09/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'une conférence et d'une visite guidée et commentée dans le cadre des 35 <sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine
<b><u>N°531/2018 du 13/09/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « Bal 1880 » prévu le dimanche 16 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre des 35 <sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine
<b><u>N°532/2018 du 18/09/2018</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Harmonia Sonora »
<b><u>N°533/2018 du 18/09/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de la salle de spectacle du Cinéma Le Village de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°534/2018 du 18/09/2018</u></b>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de la Gym Suédoise
<b><u>N°535/2018 du 18/09/2018</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2014MS201 relatif à l'exploitation du stationnement payant sur la voirie de surface de Neuilly-sur-Seine : Maintenance et renouvellement du matériel, collecte des fonds et suivi de l'exploitation
<b><u>N°536/2018 du 18/09/2018</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°537/2018 du 18/09/2018</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle de marionnettes dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine (décision modificative)
<b><u>N°538/2018 du 18/09/2018</u></b>	Marché relatif aux prestations de location, pose, dépose et maintenance des illuminations de Noël pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°539/2018 du 18/09/2018</u></b>	Marché relatif à l'acquisition d'un adaptateur Apple
<b><u>N°540/2018 du 19/09/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de graines pour la réalisation d'une prairie fleurie
<b><u>N°541/2018 du 19/09/2018</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'un treillage en inox pour plantes grimpantes

**N°1-27092018**

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE "SOLIDARITES"**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission municipale permanente « Solidarités ».

**PROCEDE** à l'appel de candidatures pour l'élection des membres de la commission municipale permanente « Solidarités ».

**PREND ACTE** de la candidature de la liste suivante :

- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Caroline MONIN
- Madame Catherine ZOUMMEROFF
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

**DIT** que conformément au dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

**CONSTATE** que Monsieur le Maire a donné lecture des élus nommés membres de la commission municipale permanente « Solidarités ».

- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Caroline MONIN
- Madame Catherine ZOUMMEROFF
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

*Arrivée de M. Anthony DODEMAN.*

## **N°2-27092018                      BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 arrêté à la somme de **- 854 963,00 €** intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement – Budget Ville – Exercice 2018 ;

l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de **+ 13 227 513,82 €** affecté :

- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2017 – Budget Ville – Exercice 2018 pour **+ 854 963,00 €**.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement – Budget Ville – Exercice 2018 pour **+ 12 372 550,82 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOpte** le budget supplémentaire Ville 2018 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	9 927 552,13	-2 444 998,69
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		12 372 550,82
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		9 927 552,13	9 927 552,13

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	-9 130 500,00	-8 275 537,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	8 573 667,33	8 573 667,33
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	854 963,00	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		298 130,33	298 130,33

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	10 225 682,46	10 225 682,46
------------------------	---------------	---------------

**N°3-27092018**

**BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
 Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
 Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
 A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à la somme de **+ 16 699,62 €** :

+ **24 053,50 €** intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2018 ;

- **7 353,88 €** correspondant au solde des restes à réaliser.

**ADOpte** le budget supplémentaire annexe Restaurant municipal 2018 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	16 699,62	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	7 353,88	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		24 053,50
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 053,50	24 053,50

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET	24 053,50	24 053,50
-----------------	-----------	-----------

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 arrêté à la somme de **+ 3 286,58 €** :

+ 3 286,58 € intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Cinéma – Exercice 2018.

**ADOpte** le budget supplémentaire annexe Cinéma 2018 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 400,00	21 400,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 400,00	21 400,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	21 000,00	17 313,42
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	131 726,07	131 726,07
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 286,58
=		=	=



<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	152 726,07	152 726,07
---	------------	------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	174 126,07	174 126,07
------------------------	------------	------------

**N°5-27092018                      BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**CONSTATE**     • le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 arrêté à la somme de **+ 141 216,67 €** issue de :

- + 569 054,51 € intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe des Logements sociaux – Exercice 2018 ;
- 427 837,84 € correspondant au solde des reports arrêté.

- l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de + 4 255 806,33 € affecté à la section de fonctionnement 2018 – Budget annexe des Logements Sociaux – Exercice 2018 pour 4 255 806,33 €. La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOpte**            le budget supplémentaire annexe des Logements sociaux 2018 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	4 255 806,33	
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		4 255 806,33
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	4 255 806,33	4 255 806,33

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	4 222 023,00	4 080 806,33
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	427 837,84	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		569 054,51
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		4 649 860,84	4 649 860,84
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		8 905 667,17	8 905 667,17

**N°6-27092018**

**BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - VOTE DU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 arrêté à la somme de **71 771,24 €** :

+ 71 771,24 € intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2018.

**ADOPTE** le budget supplémentaire annexe Spectacle vivant et Arts visuels 2018 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	18 000,00	18 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		18 000,00	18 000,00

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	- 300 000,00	- 300 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	105 321,03	105 321,03
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		71 771,24
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		-194 678,97	-194 678,97

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	-176 678,97	-176 678,97
------------------------	-------------	-------------

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2018, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	+ 2 200,00	018	Autres produits relatif à l'exploitation	+ 8 200,00
	6261 : frais d'affranchissement	+ 2 200,00		7488 : subvention	+ 8 200,00
012	Charges de personnel	+ 6 000,00			
	64111 : rémunération	+ 6 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>+ 8 200,00</b>			
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>+ 8 200,00</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>+ 8 200,00</b>

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2018, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	+ 100 000,00			
	63512 : taxe foncière	+ 100 000,00			
67	Charges exceptionnelles	- 100 000,00			
	678 : charges exceptionnelles	- 100 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>0,00</b>			
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>

## Section d'investissement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Immobilisations incorporelles	- 100 000,00			
	165 : dépôts et cautionnement	- 100 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	- 100 000,00			
	2031 : études	- 100 000,00			
21	Immobilisations corporelles	+ 200 000,00			
	2132 : immeubles de rapport	+ 200 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Réel</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>0,00</b>

N°9-27092018

**AVIS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE PLAN METROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (PMHH)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**EMET** un avis défavorable au projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté par délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris n°2018/06/28/01 le 28 juin 2018.

**PROPOSE** que les remarques formulées dans l'exposé de la présente délibération soient prises en compte par la Métropole du Grand Paris dans son Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement.

N°10-27092018

**CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - DESIGNATION DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Sur le rapport de M. Marc WARNOD,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**DECIDE** de déléguer à la société INDIGO INFRA le service public de construction et exploitation d'un parc de stationnement avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

**APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public relatif à la construction et exploitation d'un parc de stationnement avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine avec la société INDIGO INFRA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

**N°11-27092018**

**PROJET LES "ALLEES DE NEUILLY" - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX EXECUTES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PARIS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Sur le rapport de M. Marc WARNOD,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

**APPROUVE** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux exécutés par la Ville de Neuilly-sur-Seine sur le domaine public de la Ville de Paris.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

**N°12-27092018**

**PROJET LES "ALLEES DE NEUILLY " - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE RELATIVE A LA GESTION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET A L'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE DANS SA PARTIE NON COUVERTE, LA PLACE DE VERDUN ET LA RUE JOSEPH ET MARIE HACKIN EN LIMITE DES DEUX COMMUNES**

Sur le rapport de M. Eric SCHINDLER,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

**APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Paris et la Ville de Neuilly-sur-Seine relative à la gestion, l'entretien et l'exploitation du domaine public routier et à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore de l'avenue Charles de Gaulle dans sa partie non couverte, la Place de Verdun et la rue Joseph et Marie Hackin en limite des deux communes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

**2<sup>ème</sup> PARTIE**

**N°13-27092018**

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2018 - BUDGET VILLE**

A l'unanimité,

**ADMET** en non-valeur la somme de seize mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-neuf centimes (16 179,69 €) selon l'état joint présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.  
La dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du budget Ville de l'exercice 2018.

**N°14-27092018 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

A l'unanimité,

**ADMET** en non-valeur la somme de dix euros et soixante-seize centimes (10,76 €) selon l'état joint présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.  
La dépense correspondante sera imputée au compte 6541 du budget annexe Logements sociaux de l'exercice 2018.

**N°15-27092018 TAXE DE SEJOUR - MODIFICATION DES TARIFS**

A l'unanimité,

**FIXE** le taux à 5% pour les hébergements sans classement ou en attente de classement sachant qu'ils seront plafonnés à 2,30 €.

	Tarifs commune	Tarifs département	Tarifs proposés
Palace	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels 5 étoiles	2,50 €	0,25 €	2,75 €
Hôtels 4 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels 3 étoiles	1,20 €	0,12 €	1,32 €
Hôtels 2 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels 1 étoile	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping classés 3, 4, 5 étoiles	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping classés 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €

La liste des exemptions obligatoires à la taxe de séjour est la suivante :

- ✓ toutes les personnes mineures ;
- ✓ les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- ✓ les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- ✓ les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 100 €.

**PRECISE** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7362 (taxe de séjour), fonction 95 (aides au tourisme) du budget communal.

**DIT** que le reversement au Conseil départemental de la part additionnelle de 10% sera imputée au compte 678 fonction 95 (aides au tourisme) du budget communal.

Les autres dispositions de la taxe de séjour restent inchangées.

**N°16-27092018**

**GARANTIE DE LA VILLE A LA SA D'HLM VILOGIA POUR UN PRET DE 279 720 € (DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A L'ACCELERATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT HAUT DE BILAN ET DESIGNATION DES LOGEMENTS CORRESPONDANTS AU 3/5 BOULEVARD GEORGES SEURAT A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DIT** que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°82917, constitué de une ligne de prêt :

- PHBB Bonification CDC-Action Logement, d'un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt euros (279 720,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**DIT** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**DECIDE** une affectation hypothécaire sur les 14 logements sis 3/5 boulevard Georges Seurat, à concurrence de 279 720,00 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SA d'HLM VILOGIA, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SA d'HLM VILOGIA.

**DIT** que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

**APPROUVE** le projet de convention de réservation avec la SA d'HLM VILOGIA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°17-27092018**

**GARANTIE DE LA VILLE A LA SA D'HLM VILOGIA POUR UN PRET DE 1 833 890 € (UN MILLION HUIT CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A L'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SIS 3/5 BOULEVARD GEORGES SEURAT A NEUILLY-SUR-SEINE ET DESIGNATION DES LOGEMENTS CORRESPONDANTS**

A l'unanimité,

**DIT** que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de un million huit cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°83975, constitué de sept lignes de prêt :



- CPLS Complémentaire au PLS 2017, d'un montant de quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix-huit euros (95 098,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de cent trente-six mille trois cent soixante-dix-huit euros (136 378,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de deux cent soixante-et-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros (271 455,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2017, d'un montant de cent soixante-trois mille huit cent cinquante-trois euros (163 853,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2017, d'un montant de trois cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit euros (367 858,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de deux cent trente-neuf mille cinquante-et-un euros (239 051,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinq cent soixante mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (560 197,00 euros) ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**DIT** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**DECIDE** une affectation hypothécaire sur les 14 logements sis 3/5 boulevard Georges Seurat, à concurrence de 1 833 890,00 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la SA d'HLM VILOGIA, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la SA d'HLM VILOGIA.

**DIT** que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

**APPROUVE** le projet de convention de réservation avec la SA d'HLM VILOGIA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **N°18-27092018 INDEMNISATION DU SINISTRE SURVENU LE 11 AVRIL 2018**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser à Madame Karine USEROVICI la somme de 44,70 € correspondant au montant du préjudice consécutif aux salissures occasionnées à son véhicule par le service de nettoyage de la Ville.

**DIT** que cette dépense sera inscrite au budget de la Ville au code article 678.

## **N°19-27092018 ACCEPTATION DU LEGS DE REMEDIOS VIDAL ROIG**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** le legs grevé de charges de Mademoiselle Remedios VIDAL ROIG tel qu'il figure dans son testament authentique en date du 16 août 2007.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la liquidation de la succession.

**N°20-27092018** **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION TEMPS LIBRE**

*M. Jacques PIRSON, Mme Ariane GELLE et Mme Alia ATIEH ne prenant pas part au vote,*

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 joint en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Temps Libre représentée par son liquidateur amiable, la SARL INVENTAIRES dont le siège social est situé 31, rue de Villeneuve à Sucy-en-Brie (94370).

**N°21-27092018** **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'ASSOCIATION TEMPS LIBRE UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

*M. Jacques PIRSON, Mme Ariane GELLE et Mme Alia ATIEH ne prenant pas part au vote,*

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du protocole transactionnel à signer avec l'association Temps Libre dont le siège social est situé 3, rue Beffroy à Neuilly-sur-Seine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

**DIT** que la dépense sera imputée au compte 678 du budget principal de la Ville.

**N°22-27092018** **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE L'AUDITORIUM SAINTE-ANNE A L'ASSOCIATION UNIVERSITAIRE ET ARTISTIQUE DE NEUILLY DURANT LA SAISON 2018-2019**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention ci-annexée relative à la mise à disposition gracieuse de l'auditorium Sainte-Anne à l'Association Universitaire et Artistique de Neuilly pour l'organisation de huit conférences en matinée durant la saison 2018-2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°23-27092018** **OPERATION DEPARTEMENTALE "LA SCIENCE SE LIVRE 2019" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine à la manifestation « La Science se livre 2019 ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de ce projet.

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal 2019 sous l'imputation 7473 fonction 321.

**N°24-27092018 ORGANISATION DU PRIX LIVRES-SUR-SEINE 2018-2019**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le règlement du concours « Prix Livres-sur-Seine » annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 9 articles).

**DECIDE** d'organiser l'animation « Prix Livres-sur-Seine » 2018-2019 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'attribuer aux lauréats des deux catégories la somme de 350 € au titre du prix et de 300 € au titre de la rencontre avec les jurés (soit un prix maximal total de 1 300 €) ;
- de mettre à disposition des établissements scolaires participant des lots de livres de la sélection élaborée par les bibliothécaires.

**DIT** que le prix sera remis dans les locaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine ou dans les locaux d'un établissement scolaire participant.

**DIT** que la Ville pourra prendre en charge, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 250 €, les frais de transport et / ou une nuit d'hébergement de chaque lauréat pour se rendre à la cérémonie.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2018 et au budget communal 2019 aux codes nature 6065, 6714 et 678 – fonction 321 - Service gestionnaire : MEDIAT.

**N°25-27092018 ORGANISATION DU CONCOURS PLUMES DE NEUILLY - CONCOURS D'ECRITURE 2018-2019**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'organiser le concours Plumes de Neuilly 2018-2019 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'éditer et d'imprimer un recueil des textes lauréats remis à tous les participants ;
- de remettre un prix symbolique (chèques-culture) aux lauréats choisis par le jury.

**DIT** que les prix seront remis dans les locaux municipaux.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2018 et au budget communal 2019 aux codes nature 6065 et 6714 – fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

**N°26-27092018 SALLES MUNICIPALES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'IMMEUBLE 124, RUE PERRONET**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur de l'immeuble 124, rue Perronet ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

**N°27-27092018**

**SALLES MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA LISTE DES SALLES MISES A DISPOSITION AU PROFIT D'ASSOCIATIONS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE CORRESPONDANTES**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la nouvelle liste des salles communales mises à disposition situées aux adresses suivantes :

- N°2 bis, rue du Château (« Maison des Associations ») ;
- N°16, rue des Gravières (salles d'enseignement) ;
- N°1, place de Bagatelle (salle polyvalente) ;
- N°167, avenue Charles de Gaulle (« Le 167 », espace de loisirs) ;
- N°74, boulevard Vital Bouhot (« salle des impressionnistes ») ;
- N°1, place Parmentier (« Centre culturel Louis de Broglie ») ;
- N°124, rue Perronet (« Le 124 ») ;
- N°3, rue Beffroy (« Espace Marguerite Dupont-Fauville ») ;
- N°5, villa Emile Bergerat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes avec chacune des associations à qui ces salles pourront être mises à disposition.

**N°28-27092018**

**PRESTATION DE SERVICE "ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

**DIT** que cette convention prend effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

**DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7488 « Autres attributions et participations », fonction 421.

**N°29-27092018**

**CLASSES DE DECOUVERTE - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

A l'unanimité,

**DIT** que les séjours en classes de découverte pour l'année scolaire 2018-2019 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	<b>Tranches de quotients familiaux</b>
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €

6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

**DIT** que les participations aux dépenses des séjours en classes de découverte demandées aux familles seront les suivantes :

	<b>Tranches de quotients familiaux</b>	<b>Taux de participation des familles</b>
1	Moins de 255 €	10%
2	De 255 € à moins de 522 €	20%
3	De 522 € à moins de 745 €	35%
4	De 745 € à moins de 1 000 €	37,5%
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	40%
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	42,5%
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	45%
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	47%
9	Plus de 10 000 €	50%

**DIT** que pour les enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.  
La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit 64 enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire soit d'une décision administrative. Cet établissement assure 365 jours par an, la prise en charge éducative de ces enfants.

**DIT** que ces taux de participations sont applicables durant l'année scolaire 2018-2019.

**DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067 - fonction 255.

**N°30-27092018                      ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**ADOPTE** le projet d'établissement des structures Petite Enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que le présent projet d'établissement des structures Petite Enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et leurs avenants.

**N°31-27092018                      PROLONGATION DE LA DUREE D'EXPLOITATION DU MARCHE FORAIN DE SABLONVILLE - PASSATION D'UN AVENANT N°45 A LA CONVENTION DE CONCESSION DU 30 AVRIL 1987 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE "NEUILLY STATIONNEMENT" - RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DE LA SOCIETE LOMBARD ET GUERIN**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°45 à ladite convention de concession du 30 avril 1987 afin de formaliser la prolongation de l'exploitation du marché forain de Sablonville jusqu'au 31 janvier 2019 selon les modalités ci-dessus exposées.

**AUTORISE** le renouvellement de l'agrément de la société « Lombard et Guérin » quant à l'exploitation du marché forain de Sablonville pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 janvier 2019.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à la société « Neuilly Stationnement ».

## **N°32-27092018 MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE**

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,  
A la majorité,

### I Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des cadres d'emplois suivants : Administrateur, Attaché, Rédacteur, Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Conseiller socio-éducatif, Assistant socio-éducatif, Agent spécialisé des écoles maternelles, Agent social, Educateur des activités physiques et sportives, Opérateur des activités physiques et sportives, animateur, Adjoint d'animation, Conservateur du patrimoine, Conservateur de bibliothèques, Attaché de conservation du patrimoine, Bibliothécaire, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Adjoint du patrimoine.

Le régime indemnitaire pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels (à l'exception des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 « absence de cadre d'emplois », leur cadre d'emplois n'étant pas référencé à un grade de la fonction publique territoriale).

### II Montants de référence

Le Maire propose de retenir les montants maximum mensuels ci-dessous.

<b>Grades de la filière administrative</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP</b>
Administrateur général	4 900 €
Administrateur hors classe	4 900 €
Administrateur	4 900 €
Directeur	3 550 €
Attaché principal	3 550 €
Attaché	3 550 €
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 655 €
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 655 €
Rédacteur	1 655 €
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Adjoint administratif	1 050 €

<b>Grades de la filière technique</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP, de l'IPF, de la PSR et de l'ISS selon le grade</b>
Ingénieur général	4 900 €
Ingénieur en chef hors classe	4 900 €
Ingénieur en chef	4 200 €
Ingénieur hors classe	3 508,88 €
Ingénieur principal à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon	2 542,06 €
Ingénieur principal jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	2 216,95 €
Ingénieur à partir du 7 <sup>ème</sup> échelon	1 535,46 €
Ingénieur jusqu'au 6 <sup>ème</sup> échelon	1 344,71 €
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	890,18 €
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	805,54 €
Technicien	606,23 €
Agent de maîtrise principal	1 050 €
Agent de maîtrise	1 050 €
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Adjoint technique	1 050 €

<b>Grades de la filière police municipale</b>	<b>Montant maximum de l'ISF, de l'ISMF et de l'IAT selon le grade</b>
Directeur principal de police municipale	781,25 €
Directeur de police municipale	781,25 €
Chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	30% du TBM
Chef de service de police municipale principal 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 5 <sup>ème</sup> échelon	30% du TBM
Chef de service de police municipale principal 2 <sup>ème</sup> classe jusqu'au 4 <sup>ème</sup> échelon	22% du TBM + 471,08 €
Chef de service de police municipale à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon	30% du TBM
Chef de service de police municipale jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	22% du TBM + 392,46 €
Brigadier-chef principal de police municipale	20% du TBM + 326,70 €
Gardien-Brigadier de police municipale	20% du TBM + 313,11 €

<b>Grades de la filière culturelle</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP selon le grade</b>
Conservateur du patrimoine en chef	4 600 €
Conservateur du patrimoine	4 600 €
Conservateur de bibliothèques en chef	3 333,33 €
Conservateur de bibliothèques	3 333,33 €
Attaché de conservation du patrimoine	2 916,66 €

Bibliothécaire	2 916,66 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 583,33 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 583,33 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 583,33 €
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Adjoint du patrimoine	1 050 €

<b>Grades de la filière sportive</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP et de l'IS selon le grade</b>
Conseiller principal des activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	496 €
Conseiller principal des activités physiques et sportives 2 <sup>ème</sup> classe	496 €
Conseiller des activités physiques et sportives	496 €
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 655 €
Educateur des activités physiques et sportives principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 655 €
Educateur des activités physiques et sportives	1 655 €
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1 050 €
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1 050 €
Opérateur des activités physiques et sportives	1 050 €

<b>Grades de la filière animation</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP</b>
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 655 €
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 655 €
Animateur	1 655 €
Adjoint d'Animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Adjoint d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Adjoint d'Animation	1 050 €

<b>Grade de la filière médico-sociale</b>	<b>Montant maximum du RIFSEEP, de l'IS et de l'IT, la PSpé, l'ISS, la PE et la PSer, l'IRSS, l'ISS, la PSS et la PFM selon le grade</b>
Médecin hors classe	4 233,33 €
Médecin 1 <sup>ère</sup> classe	3 750 €
Médecin 2 <sup>ème</sup> classe	2 891,66 €
Sage-femme classe exceptionnelle	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 167,45 € + 90 €
Sage-femme classe supérieure	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 167,45 € + 90 €



Sage-femme classe normale	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 167,45 € + 90 €
Cadre supérieur de santé paramédical	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 167,45 € + 90 €
Cadre de santé 1 <sup>ère</sup> classe paramédical	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 91,22 € + 90 €
Cadre de santé 2 <sup>ème</sup> classe paramédical	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 91,22 € + 90 €
Psychologue hors classe	431,25 €
Psychologue classe normale	431,25 €
Puéricultrice hors classe	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 91,22 € + 90 €
Puéricultrice classe supérieure	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 91,22 € + 90 €
Puéricultrice classe normale	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 91,22 € + 90 €
Infirmier en soins généraux hors classe	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 90 €
Infirmier en soins généraux classe supérieure	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 90 €
Infirmier en soins généraux classe normale	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 90 €
Technicien paramédical classe supérieure	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM
Technicien paramédical classe normale	17% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	17% du TBM + 10% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 15,24 €
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	17% du TBM + 10% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 15,24 €
Auxiliaire de soins principal 1 <sup>ère</sup> classe	17% du TBM + 10% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 15,24 €
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	17% du TBM + 10% du TBM + 13/1900 <sup>ème</sup> du TBM + 15,24 €
Conseiller supérieur socio-éducatif	1 910 €
Conseiller socio-éducatif	1 910 €
Assistant socio-éducatif principal	1 133,33 €
Assistant socio-éducatif	1 133,33 €
Educateur principal de jeunes enfants	17% du TBM + 525 €
Educateur de jeunes enfants	17% du TBM + 475 €
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 050 €
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 050 €
Agent social	1 050 €

Des montants plafonds spécifiques inférieurs sont applicables à certains agents dotés d'un logement de fonction par nécessité absolue de service dans la mesure où lesdits logements de fonction sont des avantages en nature liés aux sujétions qui pèsent déjà sur les agents concernés au titre de leurs fonctions.

Le montant du nouveau régime indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.  
Le nouveau régime indemnitaire est versé mensuellement.

### III Modulations individuelles

Les modulations individuelles restent identiques à celles précisées dans la délibération n°38-12042016 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016.

### IV Modalités de retenue pour absence ou suppression

Les modalités de retenue du régime indemnitaire restent identiques à celles précisées dans la délibération n°71-29032018 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018.

La mise à jour du régime indemnitaire est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

L'attribution individuelle de la mise à jour du nouveau régime indemnitaire sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

**DECIDE** d'instaurer la mise à jour du nouveau régime indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**DECIDE** que le régime indemnitaire sera revalorisé automatiquement dans les conditions et limites fixées par les textes de références et inscrits chaque année au budget.

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du nouveau régime indemnitaire, dans le respect des principes fixés ci-dessus.

**DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire.

## **N°33-27092018 MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL**

A l'unanimité,

### **Activités concernées par le télétravail**

**DECIDE** qu'en dehors de certaines activités incompatibles avec le télétravail parce qu'elles se déroulent par nature sur le terrain, ou qu'elles requièrent la présence physique de l'agent dans les locaux de l'administration pendant toute la durée du temps de travail, ou que l'accomplissement de l'activité suppose la manipulation de documents confidentiels, comptables, financiers et relatifs à la gestion des agents, ou l'utilisation de logiciels ou d'application faisant l'objet de restrictions d'utilisations à distance, les autres activités pourront être accomplies sous forme de télétravail.

### **Lieu d'exercice du télétravail**

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent.

### **Règles en matière de sécurité informatique**

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisé, de même la confidentialité des données doit être préservée.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance.

L'accès internet personnel de l'agent est exclu du périmètre du support. En cas d'incident technique l'empêchant d'effectuer normalement son activité à domicile, le télétravailleur doit en informer immédiatement son responsable hiérarchique. Il pourra être demandé à l'agent de revenir au sein des locaux.

Une liste des applications et des données compatibles avec le télétravail sera établie par chaque directeur. L'agent devra attester que l'installation électrique du poste de travail du domicile au sein duquel il télétravaillera respecte la norme électrique NF C15 – 100.

L'agent devra attester qu'il a souscrit à une assurance habitation ou que le domicile au sein duquel il télétravaillera est couvert par une assurance habitation qui ne dispose pas de clause d'exclusion à l'exercice professionnel.

### **Temps et conditions de travail**

L'agent se consacre exclusivement à son activité professionnelle pendant son activité en télétravail. Il ne peut avoir d'activités personnelles et/ou familiales pendant les créneaux horaires de télétravail. Ainsi le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de son supérieur hiérarchique, il pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique. L'agent pourra également se voir infliger une retenue sur salaire pour absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Les agents qui exercent leurs fonctions en télétravail ne bénéficient d'aucune prise en charge en matière de restauration. Les frais des repas liés aux jours où ils sont en télétravail sont donc à leur charge.

### **Accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité**

Une délégation du CHSCT peut réaliser une visite du lieu d'exercice des fonctions du télétravail. Dans ce cas, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

### **Contrôle et comptabilisation du temps de travail**

L'absence de contrôle en présentiel suppose l'autodiscipline et la responsabilisation du télétravailleur ainsi que la confiance de l'encadrement, mesurée à partir des résultats du travail réalisé.

Le télétravail n'a pas vocation à générer des heures supplémentaires, sauf sur demande expresse de la hiérarchie.

### **Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail**

L'employeur met à disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant : Equipement informatique et service de téléphonie professionnel. L'utilisation d'un ordinateur personnel est interdite.

La collectivité ne verse pas de prime à l'installation et l'éventuelle surprime de l'assurance personnelle liée au télétravail est à la charge de l'agent.

### **Durée de l'autorisation**

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande. L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

**Quotités autorisées**

La quotité de fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail ne peut être supérieure à un jour par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à quatre jours par semaine. A noter que les seuils définis ci-dessus peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

En cas de nécessité de service, il peut être demandé à l'agent de reporter une journée de télétravail.

Pour raison médicale, certains agents pourraient, sur proposition du médecin de prévention, bénéficier de davantage de jour.

Si l'agent a des enfants de moins de 16 ans, le mercredi ne pourra pas être un jour non travaillé.

**Date d'effet**

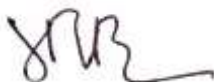
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une année expérimentale.

**Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

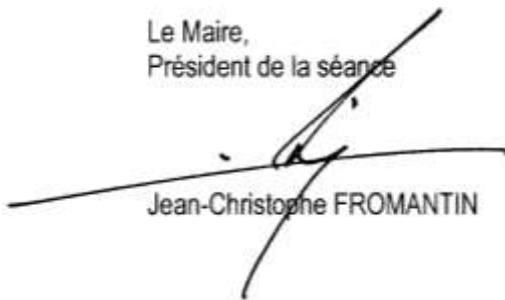
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h44.

Le secrétaire de séance



M. Jean de ROQUETTE-BUISSON

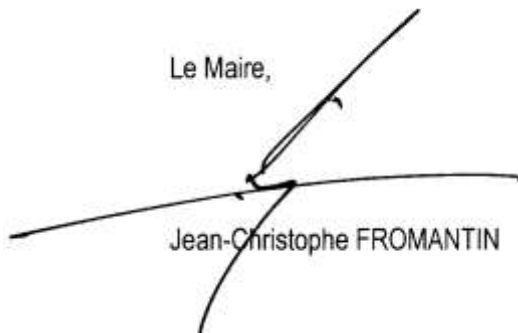
Le Maire,  
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 5 octobre 2018.

Le Maire,



Jean-Christophe FROMANTIN